



Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités, 25, rue Laurier, Hull, Québec, le 5 mars 2002 à 19 h 00 à laquelle sont présents : monsieur le président, Paul Morin au fauteuil, monsieur le maire Yves Ducharme, mesdames et messieurs les conseillers-ères, André Levac, R. Alain Labonté, André Touchet, Lawrence Cannon, Marc Bureau, Louise Poirier, Pierre Philion, Denise Laferrière, Joseph De Sylva, Yvon Boucher et Luc Montreuil formant quorum dudit conseil sous la présidence de monsieur le conseiller Paul Morin.

Également présents : monsieur Mark B. Laroche, directeur général, M^e Suzanne Ouellet, greffier et madame Micheline Larouche, assistant-greffier.

Étaient absents : mesdames et messieurs les conseillers-ères Thérèse Cyr, Jocelyne Houle, Simon Racine, Richard Côté et Aurèle Desjardins.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET DES CITOYENNES

Une période de questions est tenue à l'intention des citoyens et des citoyennes présents.

CM-2002-121

RÉHABILITATION DE LA CENTRALE DU CHÂTEAU D'EAU – CAUTIONNEMENT ACCORDÉ À LA CORPORATION DE L'ÉCOMUSÉE DE HULL – PROJET SUBVENTIONNÉ PAR RESSOURCES NATURELLES CANADA

CONSIDÉRANT QUE la faisabilité de réhabiliter la centrale du Château d'eau a été confirmée par des études commandées par l'ex-Ville de Hull;

CONSIDÉRANT QUE ce projet générera des revenus établis à 177 800 \$ annuellement et qu'une entente de commercialisation a été convenue avec Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QUE Ressources naturelles Canada accorde une contribution de 260 000 \$ pour la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT QUE les revenus anticipés permettront l'autofinancement du projet en plus d'un revenu annuel net de l'ordre de 35 000 \$ dès la première année;

CONSIDÉRANT QUE le budget global détaillé et révisé par la firme Gestion Conseil S.C.P. est de l'ordre de 1 445 000 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE les revenus générés par la turbine ainsi que les contributions pour la réalisation versées à l'Écomusée ou ses tiers seront remis à la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de réviser le protocole d'entente avec la Corporation de l'Écomusée de Hull afin de refléter les nouveaux termes et conditions exprimés par la présente résolution:

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE DENISE LAFERRIÈRE
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE PHILION**

ET RÉSOLU QUE pour donner suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2002-222 du 5 mars 2002 ce conseil :

- approuve le projet de réhabilitation de la turbine du Château d'eau

- accorde à la Corporation de l'Écomusée de Hull, un cautionnement de garantie d'une valeur maximale de 1 445 000 \$ incluant les taxes, pour l'emprunt à contracter
- engage la Ville de Gatineau à verser un montant équivalent pour le remboursement du prêt consenti à la Corporation de l'Écomusée de Hull
- autorise la direction générale à réviser le protocole d'entente entre la Corporation de l'Écomusée de Hull et la Ville de Gatineau

le tout afin de réaliser l'ensemble du projet de réhabilitation de la centrale du Château d'eau.

Il est également résolu que la Ville se porte caution pour la Corporation de l'Écomusée de Hull pour un montant de 1 445 000 \$ incluant les taxes. Ladite caution est conditionnelle à l'approbation par le ministère de Affaires municipales et de la Métropole.

Le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente résolution.

Cette résolution est conditionnelle à ce que la Corporation de l'Écomusée s'engage à verser à la Ville de Gatineau le produit de la vente de l'électricité fournit par ce projet de même que les subventions octroyées dans le cadre de ce projet.

Adoptée

CM-2002-122

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARC BUREAU
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ LEVAC**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte de lever la présente séance à 19 h 20.

Adoptée

M. PAUL MORIN
Conseiller et président
Conseil municipal

Me SUZANNE OUELLET
Greffier